

Bilan d'activité 2017

Le mot du président

Bernard Iselin

Après une année 2015 marquée par un redressement important de la situation du tribunal, et une l'année 2016 qui a vu la consolidation de ce redressement, l'année 2017 marque encore davantage l'assainissement de la situation du tribunal, même si les efforts engagés jusqu'ici doivent, bien évidemment, être maintenus.

Ainsi, le tribunal a, en 2017, maintenu un taux de couverture positif (104 %), malgré une hausse de plus de 10 % de ses entrées et a en même temps réduit son stock global de 3,8 %, tout en ramenant à 7,5 % de ce stock global les dossiers de plus de deux ans.

Pour l'année 2018, l'objectif essentiel sera le maintien des efforts de tous en vue notamment d'une réduction à hauteur de 5 % des dossiers les plus anciens et de la mise en œuvre du projet de juridiction, dans le cadre des orientations retenues par le Conseil d'État.

Par ailleurs, la juridiction s'attachera à promouvoir, en liaison notamment avec les barreaux du ressort du tribunal, la médiation, mode alternatif de règlement des litiges. À cet effet, des conventions seront très prochainement conclues avec l'ensemble des bâtonniers.

Enfin, pour l'application Télérecours, le bilan reste comme en 2016 très positif, puisque le taux des entrées au titre de cette procédure dématérialisée par rapport aux entrées éligibles a été de 78,3 %.

1895

affaires enregistrées,
une hausse de 10,2 %
par rapport à 2016

1970

affaires jugées,
une hausse de 7,8 %
par rapport à 2016

11 m 14 j

est le délai prévisible
moyen de jugement,
une baisse de 2,8 %
de 2007 à 2017



- 11,2 % Contentieux fiscaux
- 33,3 % Étrangers
- 9,4 % Fonctionnaires et agents publics
- 12,4 % Contentieux sociaux
- 5,7 % Police
- 5,9 % Environnement, urbanisme et aménagement
- 22,1 % Autres

Nombre d'affaires en données nettes

